

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Vous aimez la Gartempe, photographiez-la !

Dans le cadre de la Charte Gartempe 2018 qui entend participer à la valorisation de la Gartempe sur tout son parcours de Peyrabout dans la Creuse jusqu'à La Roche-Posay dans la Vienne,

Le Club Photo Vidéo de Saulgé vous propose un concours photo ouvert à tous.

La participation est gratuite.

Date limite d'envoi : **15 septembre 2019.**

Les photos devront impérativement être prises dans les communes riveraines de la Gartempe et mettre en valeur les richesses de sa vallée :patrimoniales, culturelles, humaines...

Les meilleures feront l'objet d'une exposition en octobre,lors d'Objectif Photo 2019 à Saulgé/Montmorillon. Cette exposition circulera ensuite dans les communes qui en feront la demande.

45 photos seront sélectionnées, 15 pour le département de la Creuse, 15 pour le département de la Haute-Vienne et 15 pour le département de la Vienne.

Chaque candidat pourra présenter 3 clichés maximum en Noir et Blanc, Monochrome ou couleur.

Les formats rectangulaires, carrés, panoramiques, horizontaux ou verticaux sont admis.

Sortez des sentiers battus, étonnez le jury !

Profitez des conditions météorologiques (brume, neige, orage, ciel particulier ...) pour vos paysages, saisissez des situations remarquables, fixez les événements exceptionnels

Cherchez à vous démarquer !

Outre la qualité de la composition et de la technique, le jury privilégiera la recherche esthétique et l'originalité.

Ses décisions seront souveraines.

N'envoyez pas de photos papier ; seuls les fichiers numériques seront acceptés.

Les photos retenues par le jury seront agrandies selon la qualité des fichiers fournis par les auteurs.

Inscription au concours

Elle se fera par courriel à concours.gartempe206@gmail.com

Le message aura la forme suivante :

NOM et prénom de l'auteur

Adresse postale :

Téléphone :

Photo 1 : Département, commune et lieu plus précis de prise vue

Photo 2 : Département, commune et lieu plus précis de prise vue

Photo 3 : Département, commune et lieu plus précis de prise vue

« J'ai pris connaissance du règlement du concours et m'engage à le respecter »

Les fichiers photo seront envoyés en pièces jointes.

Les envois qui ne respecteront pas ces indications ne pourront pas être pris en compte.

Récompenses :

3 prix seront attribués par département.

Photos prises dans la vallée de la Gartempe en Creuse : 1er, 2e et 3e prix.

Photos prises dans la vallée de la Gartempe en Haute-Vienne : 1er, 2e et 3e prix.

Photos prises dans la vallée de la Gartempe dans la Vienne : 1er, 2e et 3e prix.

Un même auteur ne pourra recevoir qu'un seul prix.

Le Club Photo Vidéo de Saulgé se réserve le droit d'utiliser les clichés pour l'exposition et la promotion de l'événement.

Il exclut toute utilisation commerciale.